



FEDERATION DES RAIDS MULTISPORTS DE NATURE

Raid Souffles

CERTIFICAT MEDICAL OBLIGATOIRE

(Le jour de l'épreuve, le certificat médical doit être daté de moins de 1 an)

Je soussigné(e) :, docteur en médecine,
certifie avoir examiné ce jour

M., Mme ou Mlle
dont l'état de santé ne présente aucun contre-indication à la pratique des épreuves de
manifestations multisports de nature en compétition (Raids multisports*)

Les raids multisports sont des enchaînements d'activités de sports nature non motorisées.

Ils sont majoritairement composés de course à pied, VTT, canoë-kayak. Les distances et dénivelés
peuvent varier considérablement d'une épreuve à l'autre.

Il est donc recommandé aux pratiquants de décrire le plus précisément possible au praticien, les
caractéristiques du ou des raids auxquels il souhaite participer.

Cochez les activités sportives

- Activités sportives de base:

✓ Trail/Course à pied

✓ Cyclisme/VTT

✓ Canoë/Kayak

✓ Course d'orientation

- Activités sportives non mentionnées

✓ Saut à l'élastique

✓ Escrime

✓ Equitation

✓ Tir sur cible

✓ Parcours aquatique

Attention, certaines activités spécifiques comme la plongée subaquatique... peuvent nécessiter des
certificats visés par des médecins spécialisés ou des médecins fédéraux.

Nombre d'activités cochées :

Date :

Signature du médecin + cachet

Aucune rayure ne sera acceptée

L'article L 231-2 du Nouveau Code de la Santé Publique prévoit que les Fédérations doivent veiller à la santé de leurs
licenciés.

En application de l'article L.231-2 de ce Code, la délivrance de ce certificat ne peut se faire qu'après un « examen médical
Approfondi » qui doit permettre le dépistage d'une ou plusieurs affections justifiant une contre-indication temporaire ou
définitive.

www.raidsmultisports.fr